



## **GARANTIE DOMMAGE ET CARCASSE**



### **SÉRÉNITÉ ASSURÉE POUR VOS INVESTITIONS**

#### **GARANTIE DOMMAGE ET CARCASSE :**

Remboursement d'un montant calculé individuellement selon la hauteur de sculpture restante du pneumatique ou mise à disposition d'une carcasse de remplacement pour le rechapage

Les garanties s'appliquent aux pneus neufs MICHELIN X<sup>®</sup> WORKS<sup>™</sup> achetés sur véhicule neuf ou en remplacement

- 1/ Inscrivez-vous sur MyAccount via le site internet [myaccount.michelin.eu/sites](https://myaccount.michelin.eu/sites).
- 2/ Connectez-vous à MyAccount et enregistrez vos nouveaux pneus MICHELIN X<sup>®</sup> WORKS<sup>™</sup> pour la Garantie Dommage et Carcasse.
- 3/ En cas de garantie veuillez prendre en compte les modalités se trouvant au dos de la page.



**MICHELIN**

# CONDITIONS GÉNÉRALES DES GARANTIES

La Garantie Dommage et Carcasse s'applique à tout achat de pneus poids lourd MICHELIN de la gamme MICHELIN X<sup>®</sup> WORKS™ réalisé auprès du négociant spécialiste de votre choix. La Garantie Dommage et Carcasse est valable également pour les véhicules neufs équipés de pneus poids lourd neufs MICHELIN X<sup>®</sup> WORKS™. L'achat doit être effectué entre le **01/01/2019 et le 31/12/2019** (date d'achat indiquée sur la facture faisant foi) en Suisse. La facturation et la livraison sont effectuées par le négociant au tarif convenu entre lui-même et vous. **L'utilisation de la Garantie est limitée à 12 pneus neufs MICHELIN par client utilisateur.**

**La Garantie Dommage et Carcasse est valable pour les pneus suivants :**

10 R 22.5 MICHELIN XZY	13 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ XDY	295/80 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ Z
11 R 22.5 XDY 3	13 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ HD Z	295/80 R 22.5 MICHELIN XDY+
11 R 22.5 MICHELIN XZY 3	13 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ HD D	315/80 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ Z
12 R 22.5 MICHELIN XDY 3	385/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3	315/80 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ D
12 R 22.5 MICHELIN XZY-2	385/65 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ T	315/80 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ HD Z
13 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ Z	425/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3	315/80 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ HD D
13 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ XZY	445/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3	315/80 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ XDY
13 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ D	275/70 R 22.5 MICHELIN XTY 2	315/80 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ XDY

Pour avoir recours à la Garantie Dommage et Carcasse selon les conditions générales de la garantie, les pneus doivent être enregistrés sur MyAccount ([myaccount.michelin.eu/sites](http://myaccount.michelin.eu/sites)) au plus tard **quatre semaines** après l'achat. Vous trouverez plus d'informations sur notre site web [camion.michelin.ch](http://camion.michelin.ch).

La Garantie Dommage et Carcasse vous est accordée par la Michelin Suisse SA. Vous pouvez la faire valoir en supplément des droits résultant d'un défaut (en particulier mise en conformité, réduction, résiliation, dédommagements) face au négociant de votre choix. Pour plus de détails, veuillez vous référer aux termes du contrat conclu avec votre négociant.

Les pneus vendus par le négociant choisi doivent avoir été achetés directement auprès de Michelin Suisse SA. Les pneus achetés ailleurs ne sont pas pris en compte pour la Garantie Dommage et Carcasse.

## ÉLIGIBILITÉ DE LA GARANTIE DOMMAGE

En cas d'aléa accidentel, Michelin Suisse SA vous rembourse un montant calculé individuellement (voir ci-dessous LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT) sous forme de note de crédit par l'intermédiaire de votre négociant en Suisse auprès duquel vous avez réclamé au sujet du pneu. Les pneumatiques sont couverts par la Garantie Dommage jusqu'à maximum 50 % de la hauteur de la sculpture originelle. L'achat ne doit pas remonter à plus de quatre ans.

## MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE EN CAS DE DOMMAGE

La garantie rentre en jeu en cas de dommage accidentel irréparable (par exemple choc, blessures par perforation) survenant sur le pneu enregistré. Sont exclus les dommages occasionnés par une utilisation non conforme, en particulier par le non-respect des charges et pressions prédéfinies sur le site web [camion.michelin.ch](http://camion.michelin.ch). De plus, sont exclus les accidents de la route et/ou un acte de vandalisme, incendie, vol et catastrophes naturelles.

## PROCÉDURE À SUIVRE POUR BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE DOMMAGE

Connectez-vous sur MyAccount et identifiez le pneumatique concerné dans la liste des pneumatiques déjà enregistrés dans un délai de 4 semaines en cas d'aléa accidentel. L'acceptation de la procédure de prise en charge du dommage par Michelin implique votre acceptation d'un transfert de propriété du pneumatique endommagé à la propriété de Michelin Suisse SA. Puis choisissez le négociant professionnel de pneumatiques à qui vous confiez le traitement du dommage jusqu'au remboursement. Le pneumatique concerné est à envoyer chez le négociant. Les frais relatifs au transport du pneumatique chez le négociant seront à votre charge.

## MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE LA GARANTIE DOMMAGE

Après examen et validation du pneu endommagé par Michelin Suisse SA et sous réserve que celui-ci réponde aux conditions précitées et qu'il ne soit pas réparable, une note de crédit sera effectuée par l'intermédiaire de votre négociant. Votre négociant vous restituera cette somme sous forme d'avoir. Vous serez informé sur le statut de traitement actuel via MyAccount.

## LA NOTE DE CRÉDIT SE CALCULE DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

10 R 22.5 MICHELIN XZY	↳ (mm Sculpture restante / 13,9 mm*) x 571 CHF	385/65 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ T	↳ (mm Sculpture restante / 17,0 mm*) x 597 CHF
11 R 22.5 MICHELIN XDY 3	↳ (mm Sculpture restante / 21,5 mm*) x 581 CHF	425/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3	↳ (mm Sculpture restante / 18,1 mm*) x 928 CHF
11 R 22.5 MICHELIN XZY 3	↳ (mm Sculpture restante / 19,0 mm*) x 553 CHF	445/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3	↳ (mm Sculpture restante / 18,5 mm*) x 888 CHF
12 R 22.5 MICHELIN XDY 3	↳ (mm Sculpture restante / 22,3 mm*) x 607 CHF	275/70 R 22.5 MICHELIN XTY 2	↳ (mm Sculpture restante / 17,0 mm*) x 536 CHF
12 R 22.5 MICHELIN XZY-2	↳ (mm Sculpture restante / 18,2 mm*) x 593 CHF	295/80 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ Z	↳ (mm Sculpture restante / 17,5 mm*) x 638 CHF
13 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ Z	↳ (mm Sculpture restante / 17,8 mm*) x 662 CHF	295/80 R 22.5 MICHELIN XDY+	↳ (mm Sculpture restante / 20,0 mm*) x 655 CHF
13 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ XZY	↳ (mm Sculpture restante / 18,0 mm*) x 660 CHF	315/80 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ Z	↳ (mm Sculpture restante / 16,0 mm*) x 640 CHF
13 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ D	↳ (mm Sculpture restante / 21,5 mm*) x 662 CHF	315/80 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ D	↳ (mm Sculpture restante / 20,0 mm*) x 640 CHF
13 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ HD Z	↳ (mm Sculpture restante / 17,0 mm*) x 662 CHF	315/80 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ HD Z	↳ (mm Sculpture restante / 16,0 mm*) x 640 CHF
13 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ HD D	↳ (mm Sculpture restante / 21,8 mm*) x 662 CHF	315/80 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ HD D	↳ (mm Sculpture restante / 22,0 mm*) x 640 CHF
13 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ XDY	↳ (mm Sculpture restante / 22,5 mm*) x 660 CHF	315/80 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ XZY	↳ (mm Sculpture restante / 16,0 mm*) x 651 CHF
385/65 R 22.5 MICHELIN XZY 3	↳ (mm Sculpture restante / 17,7 mm*) x 626 CHF	315/80 R 22.5 MICHELIN X <sup>®</sup> WORKS™ XDY	↳ (mm Sculpture restante / 22,0 mm*) x 651 CHF

\* Hauteur de sculpture du pneu neuf

## ÉLIGIBILITÉ DE LA GARANTIE CARCASSE

Dans le cadre de la prestation de Garantie Carcasse, Michelin Suisse SA vous met à disposition gratuitement une carcasse de remplacement pour le rechapage d'un pneu en MICHELIN REMIX. Pour que la garantie puisse prendre effet, les conditions de garantie doivent être respectées et vous devez enregistrer vos pneumatiques 4 semaines après la date d'achat (voir ci-dessus). Si vous avez recours à la Garantie Carcasse, vous acceptez que Michelin Suisse SA réalise le rechapage de la présente carcasse à vos frais. De plus, avant de profiter de la Garantie Carcasse, vous devez convenir des conditions de rechapage du pneu MICHELIN REMIX (par exemple sur le prix du rechapage) avec votre négociant spécialiste. Lors du rechapage de la nouvelle carcasse, vous acceptez le transfert de propriété de votre carcasse endommagée à la propriété de Michelin Suisse SA.

## MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE LA GARANTIE CARCASSE

La Garantie Carcasse rentre en jeu si la carcasse est classée par la Michelin Suisse SA comme non rechapable et si l'âge maximal ne dépasse pas 10 ans à partir de la date de fabrication (excepté 385/65 R 22.5 : DOT maximum 7 ans et 12 mois).

## PROCÉDURE À SUIVRE POUR BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE CARCASSE

Après examen de la carcasse envoyée au rechapage MICHELIN REMIX par Michelin Suisse SA, votre négociant peut vérifier en ligne si la carcasse a été refusée pour le rechapage MICHELIN REMIX. Dans ce cas, c'est au négociant ou à votre interlocuteur Michelin d'envoyer un extrait du système à l'adresse [compte-fonction.marketing-ikw@michelin.com](mailto:compte-fonction.marketing-ikw@michelin.com). Le cas échéant, votre interlocuteur Michelin peut vérifier le pneu au préalable, le classer comme non rechapable si le dommage est visible et organiser l'envoi à Michelin Suisse SA. Si le recours de la garantie est accepté, la Michelin Suisse SA s'engage dans la mise à disposition d'une carcasse gratuite de remplacement et, dans le cas échéant, génère une note de crédit du montant de la mise au déchet.